

Limitation des risques dans les leçons de sport

Directives

Afin de limiter les risques liés à la pratique du sport, la Direction du Gymnase français édicte, en accord avec le Collège de sport, les directives suivantes, à l'intention des élèves :

- Principes**
1. Présence obligatoire : seuls les certificats médicaux valides dispensent de l'enseignement, suite à leur présentation à l'enseignant de sport et au maître de classe concernés.
 2. En cas d'oubli du matériel ou d'empêchement physique ponctuel, la présence dans la halle et l'avertissement de l'enseignant concerné, avant le début de la leçon, restent obligatoires.
 3. Les élèves doivent apprendre à s'assurer entre eux ; ils doivent faire preuve d'autonomie et agir de manière responsable. Un comportement adéquat est attendu de leur part.
- Attitude**
4. Faire preuve de fair-play.
 5. Utiliser le matériel en prenant en compte les dangers potentiels.
 6. Respecter les consignes de sécurité données par le maître (battes de baseball, javelots, disques, boulets, etc.).
 7. Se soumettre à un échauffement approprié, selon les indications du maître.
- Tenue et équipement**
8. Porter des chaussures de sport ainsi que des habits de sport adéquats.
 9. Utiliser de manière appropriée le matériel spécifique mis à disposition (protections, casques de unihockey, etc.).
 10. Porter une tenue décente et n'induisant pas de dangers particuliers.
 11. Retirer toute parure (piercings, montres ou bijoux) présentant un risque de blessure pour soi ou pour les autres.
 12. Les chewing-gums sont interdits.
 13. Un linge de bain est indispensable, non seulement pour la douche, mais également pour l'utilisation de la salle de force.
- Sanction**
14. En cas de comportement inadéquat, téméraire ou dangereux pour les autres, si la tenue portée est inappropriée de manière réitérée, malgré les remarques ou les indications du maître, ou lorsque les consignes données ne sont pas respectées, le maître pourra proposer des mesures disciplinaires, en accord avec le maître de classe ou, dans les cas graves, en accord avec la Direction.

Bienne, le 8 juillet 2009

La Direction